

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

---

ACESM

ASSOCIATION DES  
CENTRES ÉDUCATIFS  
ET DE SAUVEGARDE  
DES MINEURS ET  
JEUNES MAJEURS DU  
LOIR-ET-CHER

PLACEMENT  
FAMILIAL  
SPÉCIALISÉ  
(PFS)

12 Rue Saint Anne  
41000 BLOIS  
02 54 51 48 07  
[placementfamilial@acesm.fr](mailto:placementfamilial@acesm.fr)

MARS 2024





---

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

- Utilité du rapport d'activité.....p : 4
- En préambule : Présentation des activités et des réalisations de l'année de fonctionnement.....p : 5

## PROJET

- Présentation sommaire de l'établissement : Fiche identité de l'établissement.....p : 6
- Rappel des missions de l'établissement et description de ses activités principales.....p : 7
- CVS : présentation et organisation.....p : 8
- Évaluation externe.....p : 10
- Description des besoins et attentes, personnes accueillies et rappel des objectifs poursuivis.....p : 11

## ÉTAT

- État de l'activité : résultats et analyse des résultats.....p : 12
- État des principaux éléments de l'activité institutionnelle.....p : 22
- État des ressources humaines (chiffre personnel, formations suivies, etc.).....p : 32
- État des événements indésirables.....p : 36
- Bilan CVS : sujets traités.....p : 39

## PROSPECTIVES

- Proposition d'orientation stratégique pour l'année à venir :
  - Tableau de l'évaluation continue.....p : 40

---

## UTILITÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité qui est présenté communique de manière détaillée les réalisations de l'établissement sur l'année 2023. Il a pour objectif de fournir une vue d'ensemble claire et transparente des activités effectuées et des résultats obtenus. Il inclut des données quantitatives et qualitatives, des analyses, des évaluations et des recommandations pour l'avenir. Il informe sur l'évolution des profils des publics accompagnés, des besoins qui y sont associés et communique le travail mis en œuvre par l'établissement pour y répondre. Il rend compte des leviers et des freins pour la réalisation de ce travail.

Nous vous invitons maintenant à la lecture de ce rapport d'activité qui est organisé en 3 parties essentielles : La partie projet qui détaille le fonctionnement de la structure et ses éléments inhérents ; la partie état qui présente les chiffres des principaux événements et activités institutionnelles et la partie projective qui expose nos orientations stratégiques et nos objectifs pour l'année à venir.



---

## PREAMBULE : PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE DE FONCTIONNEMENT

L'activité de l'année 2023 s'est singularisée par son intensité, liée à la complexité toujours plus forte des situations des enfants accueillis. La disponibilité et l'implication des professionnels du PFS a toutefois permis la réalisation de différents projets, sources de satisfaction dans cette période incertaine que traverse le secteur de la protection de l'enfance :

- Des rencontres thématiques trimestrielles ont réuni l'ensemble de l'équipe, avec l'objectif de partager les réflexions et d'améliorer l'accueil des enfants,
- Des rencontres partenariales ont été régulières, afin de tenter d'élargir les ressources du PFS en termes d'accueils présents et post PFS,
- L'écriture du nouveau projet de service est engagée,
- L'évaluation externe a eu lieu en juin 2023, délivrant des résultats encourageants sur la qualité du travail de l'équipe,
- Un atelier « Musique », construit par l'équipe éducative, pour un petit collectif d'enfants, a été réalisé. Il représente un indicateur précieux de la capacité créative et collective des professionnelles,
- Le poste de monitrice éducatrice a été mis en évidence afin de consolider de manière transversale l'accueil des enfants. Il permet d'offrir des temps de répit en journée aux familles d'accueil, investies au quotidien sur des prises en charge d'enfants aux troubles complexes et/ou dans un besoin considérable d'exclusivité et de réassurance.

Des inquiétudes, présentes depuis quelques années, se confirment néanmoins. Le contexte général d'altération des secteurs du soin, du médico-social et de la protection de l'enfance rend particulièrement exsangues le partenariat et le maillage inter-institutionnel. La raréfaction des relais et des collaborations partenariaux inter-secteur peut conduire ainsi le PFS et l'association à devoir faire face seule aux problématiques éducatives, psychologiques et psychiatriques très spécifiques de certains mineurs du PFS, devenus pré-adultes. En raison de ces constats liés à l'absence de perspectives relatives aux soins, aux offres d'hébergement et aux accès à l'emploi en milieu protégé, l'équipe du PFS se retrouve donc à devoir gérer et contenir une situation d'attente de ce public, qui, au regard du handicap qu'il présente et des troubles qu'il développe, rend particulièrement périlleux l'exercice de l'accueil, la qualité de la prise en charge et le travail de projection vers l'avenir.

# PROJET

## FICHE IDENTITE DE L'ÉTABLISSEMENT

Renseignements généraux	<b>Organisme Gestionnaire</b> ACESM, association loi 1901.	<b>Etablissement</b> Placement familial spécialisé	<b>Capacité autorisée</b> 20 places	<b>Agrément</b> Conseil Départemental 41
	<b>Président</b> Jean Pierre Amiot  <b>Vice-présidente</b> Catherine Thierry	<b>Direction générale</b> Geneviève Cétaire  <b>Direction de pôle</b> Salem Farah  <b>Chef de service</b> Xavier Prevost	<b>Statut juridique</b> Etablissement de droit privée, habilité ASE 41.	<b>SIRET</b> 34962036900240
Spécificités	<b>Territoire d'intervention</b> Ensemble du Loir et Cher		<b>Lieu d'activité</b> Lieux d'hébergement sur l'ensemble du département Locaux d'accueil situé au 12 rue Saint Anne à Blois	<b>Modalité d'accueil</b> Hébergement temps complet, permanent.
	<b>Public accueilli</b> Garçons et filles âgés de 0 à 18 ans particulièrement vulnérable pour lesquels une prise en charge classique n'est pas possible. Jeunes présentant des difficultés multiples : altération pathologique du lien, lourdes carences éducatives, profils psychiatriques ou handicap cumulé à d'importante difficultés sociales.		<b>Mission et prestation</b> Hébergement en famille d'accueil Aide, soutien et accompagnement dans les dimensions éducatives, pédagogique, thérapeutique et de soin.	<b>Mesure de placement</b> Art 375 du code Civil
Ressources humaines	<b>26,8 ETP composent l'équipe autour des métiers suivants</b> Assistantes familiales permanentes et relaies, éducatrices spécialisées, monitrice éducatrice, psychologue, pédopsychiatre, secrétaire, chef de service, direction et services généraux.			
Activités de l'année 2023 (en cours de validation)	Journées réalisées : 5 776 Taux d'occupation : 98,63%			

---

## RAPPEL DES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DESCRIPTION DE SES ACTIVITÉS PRINCIPALES

Les missions du service s'exercent dans le cadre de la protection de l'enfance.

La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, développe le droit des usagers, leur participation à la construction du projet individuel et l'individualisation des prestations. Cette loi s'applique à l'ensemble des services et établissements qui reçoivent un enfant pour assurer sa protection, qu'il soit accueilli au service de l'Aide Sociale à l'Enfance à la demande des parents ou placé par le Juge des Enfants.

Par ailleurs, la loi du 5 mars 2007 inscrit l'enfant au cœur du dispositif de protection et individualise sa prise en charge en introduisant la notion de projet pour l'enfant aux fins de prendre en compte ses besoins d'ordre physique, intellectuel, social et affectif dans le respect de ses droits (art 112-4 du CASF). Parallèlement, la loi conforte les rôles et les droits des parents et leur propose un accompagnement quand ils sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale, dans l'éducation de leur enfant (art 112-3 du CASF).

A ce titre, le Service de Placement Familial Spécialisé s'adresse, dans le cadre de l'assistance éducative (article 375 et suivants du Code Civil), à des enfants et des adolescents, filles et garçons, âgés de 6 à 18 ans. Ils sont confiés par les Juges des Enfants ou sur demande d'admission formulée par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général du Loir-et-Cher, afin de mettre fin à une situation de danger. Il s'agit de personnes qui présentent une altération pathologique du lien et de lourdes carences éducatives, en grande souffrance psychologique, cumulée à d'importantes difficultés sociales.

Les missions exercées par le service se déclinent de la manière suivante :

- *Accueillir en priorité dans un hébergement en famille d'accueil en prenant en compte les raisons ayant motivées la mesure de séparation mineur / famille,*
- *Protéger et offrir un cadre qui procure un sentiment de sécurité,*
- *Accompagner individuellement le mineur en un protocole adaptable et évolutif,*
- *Contribuer au développement du mineur, à son éducation, son accession à l'autonomie, à l'exercice de la citoyenneté, à l'insertion sociale et professionnelle,*
- *Aider les parents dans leur rôle éducatif par son étayage aux fonctions parentales,*
- *Evaluer continuellement l'évolution de la situation, et en rendre compte au service de l'Aide Sociale à l'Enfance et au Magistrat.*

---

## CVS : PRÉSENTATION ET ORGANISATION

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance consultative instituée au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Son objectif principal est de favoriser la participation des personnes accueillies et de leurs représentants à la vie de l'institution, en leur permettant de contribuer activement à l'élaboration des décisions relatives au fonctionnement et à l'organisation des établissements.

Le Conseil de Vie Sociale est régi par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment dans son article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles. Cette loi reconnaît le droit à la participation des usagers et de leurs représentants aux décisions qui les concernent.

Le Conseil de Vie Sociale est à la fois un lieu de concertation et de dialogue entre les différents acteurs et un outil permettant de garantir le respect des droits des personnes et leur participation à la vie collective.

Ainsi, le CVS réunit généralement des représentants des résidents ou usagers, des familles, du personnel de l'établissement. Il se réunit régulièrement pour discuter des questions relatives à la vie quotidienne et au projet d'établissement, formuler des propositions d'amélioration, et échanger sur les sujets liés au bien-être et à la qualité de vie des résidents.

### Le CVS du pôle CEAPS :

L'année 2023 a été marquée par la remise en route et la réorganisation du Conseil de Vie Sociale sur le pôle CEAPS de l'association. Cette instance de participation des personnes accueillies est particulièrement importante pour l'ACESM qui a tenu à promouvoir la citoyenneté et la participation sociale des jeunes.

Le CVS du pôle CEAPS de l'association réunit les 4 établissements et services du pôle que sont le Placement Familial Spécialisé, le Foyer Bougainville, le Service d'Accueil d'Urgence, la MECS le Moulin de Coutant. Chaque service est représenté lors de l'instance.

Afin de rendre cette instance fonctionnelle, représentative et en adéquation avec la temporalité des accueils des jeunes, le CEAPS a fait le choix d'organiser une élection des représentants des jeunes chaque année. Ainsi au cours l'année 2023, le CVS était composé de :

- **12 représentants d'usagers** (6 titulaires et 6 suppléants).
  - 1 titulaire et 1 suppléant issu du Service d'Accueil d'Urgence
  - 1 titulaire et 1 suppléant issu de la MECS le Moulin de Coutant
  - 2 titulaires et 2 suppléants issus du Placement Familial Spécialisé
  - 2 titulaires et 2 suppléants issus du Foyer de Bougainville.
- **1 représentants des familles** des mineurs de moins de 11 ans, issus du Placement Familial Spécialisé uniquement (1 titulaire et 1 suppléant).
- **4 représentants du personnel** (1 représentant par service et 1 assistante familiale pour le PFS).
- **1 représentant de l'association.**



---

Le CVS s'est réuni chaque trimestre, soit 4 fois au cours de l'année 2023 en fin d'après-midi, invité par chaque service du CEAPS. Il a été présidé par deux jeunes accueillis en qualité de président et de vice-président, élus par leurs pairs lors de la première instance. Ces temps de réunion se sont accompagnés d'un repas convivial confectionné par le service qui accueillait. Les choix des sujets abordés au CVS ont été élaborés en amont par les jeunes sur des espaces de réunion de jeunes de leur service. Dans un second temps, une réunion préparatoire à chaque réunion de CVS a été tenue en présence du directeur du CEAPS, du président et/ou du vice-président et d'un représentant des professionnels. Ces temps de travail ont eu pour but de réunir l'ensemble des sujets mis en exergue par les services et d'organiser un ordre du jour en priorisant les sujets considérés comme les plus importants au regard de la nature du sujet, du contexte de la demande, de leur récurrence. Chaque choix de sujet a donné lieu à une validation du président.

---

## ÉVALUATION EXTERNE

En juin 2023, notre service de placement familial a franchi une étape importante dans son engagement envers la qualité de l'accompagnement en bénéficiant d'une évaluation externe conforme au référentiel établi par la haute autorité de santé.

Cette démarche a permis de faire un état des lieux de nos pratiques et de nos procédures et de démontrer ainsi notre engagement pour garantir un environnement sûr et adapté aux besoins des enfants que nous accueillons. L'évaluation a ainsi portée sur les 9 thématiques suivantes :

- Bientraitance et éthique
- Droits de la personne accompagnée
- Expression et participation de la personne accompagnée
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la santé
- Continuité et fluidité des parcours
- Les ressources humaines
- Démarche Qualité et gestion des risques

En conclusion, le cabinet d'évaluation a mis en exergue la qualité de la prestation du service PFS et de sa gouvernance sur les réponses à ses missions et sur l'intérêt de la prise en compte des besoins fondamentaux et spécifiques des personnes accueillies.

L'appréciation générale portée a été celle-ci :

« Le service de Placement Familial Spécialisé est inscrit dans une dynamique associative rénovant ses pratiques et un ensemble de process.

Le siège de l'association a le souci de pouvoir se positionner en support de la vie des établissements, et instaure progressivement un ensemble de groupes de travail permettant de traiter plusieurs dimensions et sujets qui impacteront l'évolution de la qualité du fonctionnement du service PFS ».

---

## DESCRIPTION DES BESOINS ET ATTENTES, PERSONNES ACCUEILLIES ET RAPPEL DES OBJECTIFS POURSUIVIS.

La situation des mineurs accueillis au PFS est caractérisée par un danger qui nécessite une protection et une suppléance des responsabilités parentales. Une ordonnance du Juge des Enfants désigne le motif et les modalités du placement, exécuté par l'ASE.

Agés de quelques mois à 21 ans, garçons et filles, ils bénéficient ou non d'une reconnaissance MDPH.

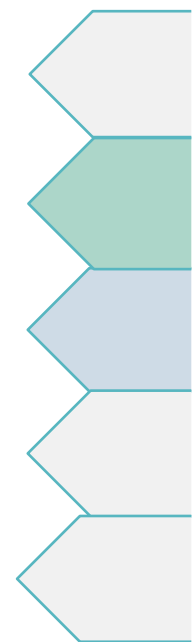
Les enfants accueillis au PFS présentent des caractéristiques très diverses. Trois catégories se distinguent :

Pour la première, les enfants présentent des carences affectives graves, carences éducatives problématiques abandonniques, une insécurité interne majeure.

Pour la seconde, des éléments de diagnostics relatifs aux troubles ou au handicap de l'enfant sont posés : autisme, état limite de psychose, déficience intellectuelle, troubles anxieux, dépression.

Enfin, une troisième catégorie qui regroupe des manifestations telles que : recherche d'une relation exclusive avec l'adulte, avidité affective, immaturité physique et/ou intellectuelle, actes de violence, relations aux autres redoublées, absence de verbalisation, angoisses, intolérances à la frustration, oppositions massives, agitation, troubles de l'attention, crises clastiques à fortes dominantes auto et hétéro-agressive, instabilité psychomotrice, refus de l'autorité.

Les enfants accueillis au PFS nécessitent une mise en sécurité. La suppléance, ordonnée par le Magistrat, répond à ce premier besoin. Il s'agit ensuite d'accueillir l'enfant au sein d'une famille d'accueil et d'adapter sa prise en charge, en tenant compte de sa singularité. Les enfants accueillis au PFS bénéficient souvent d'une notification de la MDPH, mais leur situation de handicap, souvent associée à des troubles du comportement, nécessite un ajustement de leur accueil. Les objectifs de l'équipe du PFS sont orientés vers le bien-être de l'enfant, l'inclusion et la continuité de la prise en charge. Pour accéder à cette finalité, l'équipe du PFS construit un projet personnalisé pour l'enfant, articulé autour de la parentalité, du soin, de la scolarité adaptée, dans un cadre relationnel sécurisant.



# ÉTAT

## ÉTAT DE L'ACTIVITÉ : RÉSULTATS ET ANALYSE DES RÉSULTATS

### PREVISIONNEL ET REEL

▪ Journées à réaliser dans l'année	▶	5 856
▪ Journées réalisées en 2023	▶	5 776
▪ Solde par rapport à l'activité budgétée en nombre de journées	▶	- 80
▪ Ecart en % (Réel / à réaliser)	▶	-1.37%

▪ TAUX D'OCCUPATION	▶	98,63 %
---------------------	---	---------

Le Service de Placement Familial Spécialisé termine l'exercice 2023 avec un solde déficitaire de 80 journées soit – 1.37 % au regard du taux d'activité arrêté.

Le nombre de jeunes accompagnés en 2023 est de 20. Le pourcentage de filles présentes est de 40 % pour 60 % de garçons.

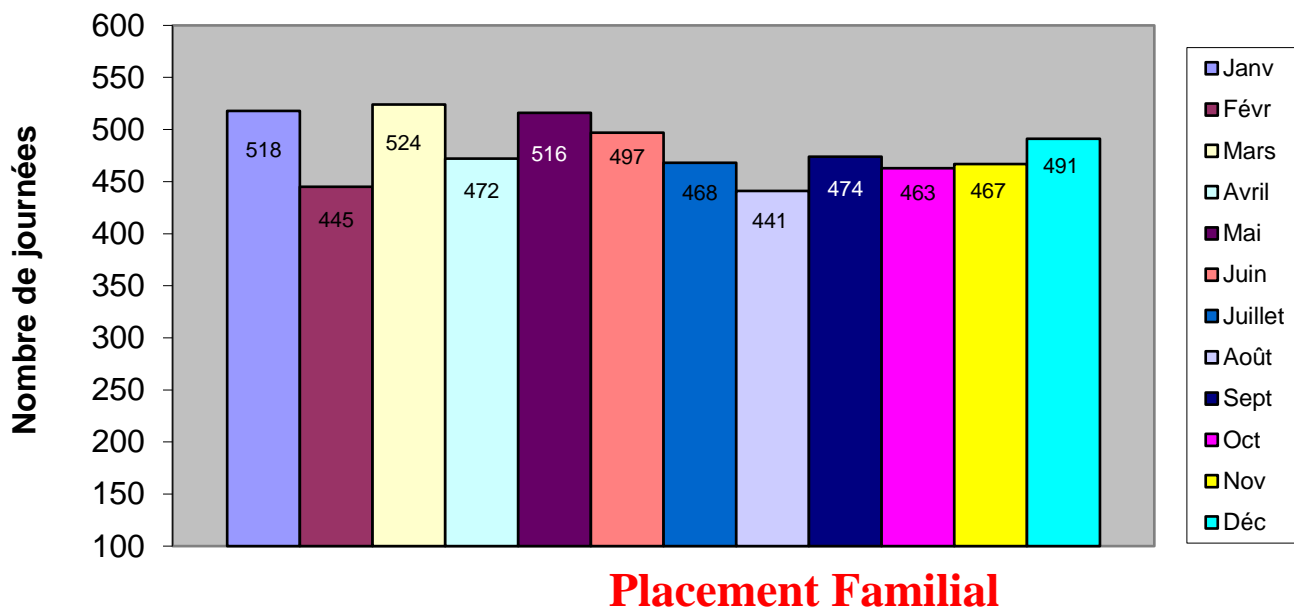
Sur cet exercice, le nombre de journées non facturées au titre des droits de visite et d'hébergement s'élèvent à 398.

Le service a embauché quatre nouveaux assistants familiaux dans le courant de l'année 2023. Trois assistants familiaux ont quitté le service en 2023.

Au 31 décembre 2023, le Service de Placement Familial Spécialisé accueillait 17 enfants pour 20 assistants familiaux.

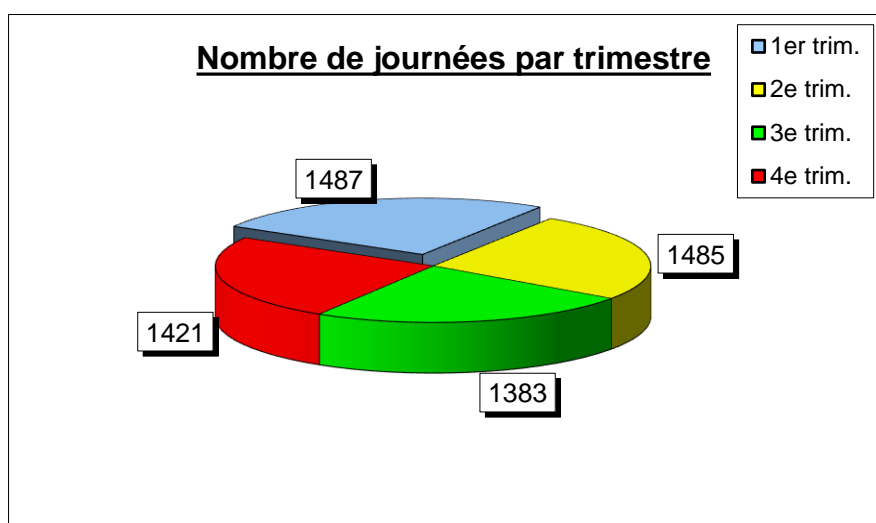
## ACTIVITE PAR MOIS

Journées réalisées en 2023 : **5776**



Le chiffre figurant dans chaque colonne correspond au nombre de journées réalisées dans le mois.

## ACTIVITE PAR TRIMESTRE



## **EFFECTIF GLOBAL ET NATURE DES PRISES EN CHARGE**

### **Effectif Global**

L'effectif global annuel représente 18 mineurs et 2 jeunes majeurs accueillis en 2023, répartis par tranche d'âge comme suit :

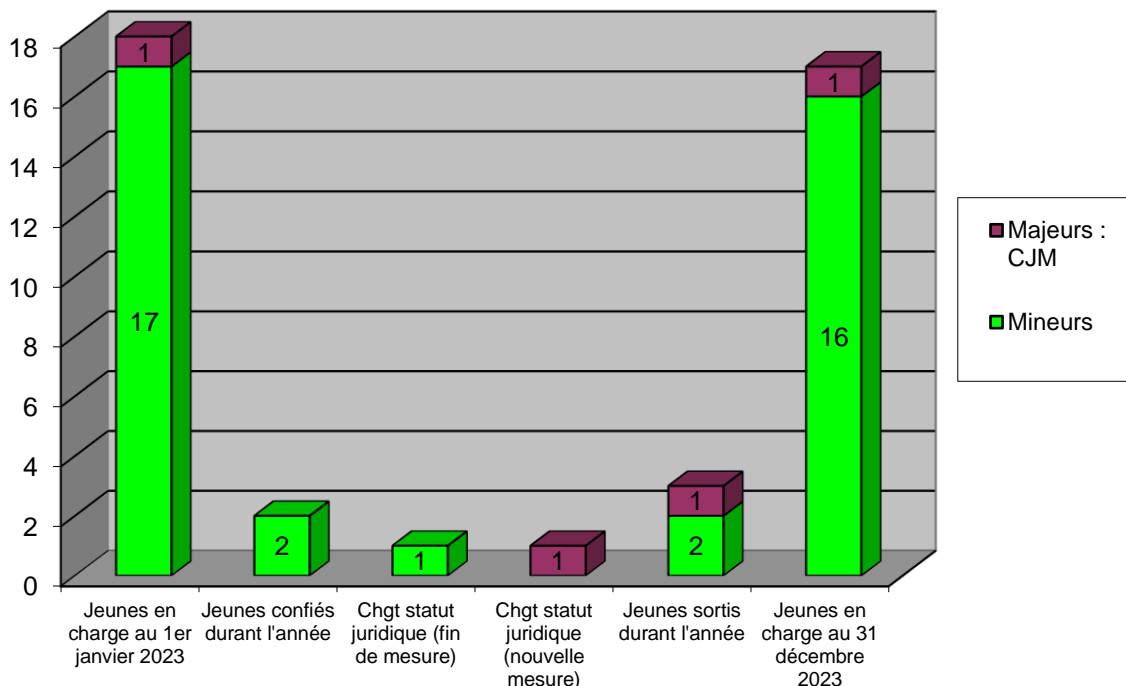
- De 0 à 6 ans :	0	
- De 6 à 10 ans :	3	(garçons)
- De 10 à 13 ans :	5	(2 filles, 3 garçons)
- De 13 à 16 ans :	4	(filles)
- De 16 à 18 ans :	6	(2 filles, 4 garçons)
- 18 ans et plus :	2	(garçons)

Il y a eu 2 accueils d'enfant au cours de l'année 2023 (1 garçon, âgé de 10 ans et 2 mois et 1 fille, âgée de 15 ans et 2 mois).

Un jeune majeur a quitté le service et 2 autres enfants ont quitté le service (1 garçon de 9 ans et demi et 1 jeune fille de 13 ans).

L'âge moyen de l'ensemble des jeunes accueillis sur cet exercice est **de 14 ans et 3 mois**.

**Placement Familial Spécialisé : Evolution des effectifs en 2023**  
(statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2023)



## **Nature des prises en charge :**

### **► 18 jeunes mineurs ont été accompagnés cette année (8 jeunes filles et 10 jeunes garçons)**

L'adolescent, dont la durée de placement est la plus longue, est âgé de 17 ans et 7 mois. Il est accompagné par le service depuis 16 ans ½ et a été confié à l'âge d'un an et 2 mois.

Un autre mineur est accueilli depuis 16 ans et 1 mois. Il est âgé de 17 ans et 6 mois et a été confié à l'âge d'1 an ½.

Au 31 décembre 2023, un garçon était âgé de 18 ans et 7 mois, accueilli depuis presque 5 ans.

### **► 2 jeunes majeurs ont été accompagnés cette année (2 garçons).**

Un adolescent est arrivé à l'âge de 13 ans et 9 mois, a ensuite bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur, et était toujours pris en charge au 31/12/2023.

Un adolescent a été confié à l'âge de 17 ans et 9 mois, a été accueilli pendant 1 an et 1 mois. Il est sorti âgé de 18 ans et 9 mois et bénéficiait d'un Contrat Jeune Majeur.

## **MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION**

### **Mouvements**

<b>2 admissions de mineurs</b>
1 fille
1 garçon

<b>2 sorties de mineurs</b>
1 fille
1 garçon

<b>1 sortie de majeur</b>
1 garçon

### **Taux d'occupation**

En 2023, le nombre de journées à réaliser s'élevait à 5 856, ce qui correspond à l'accueil continu de 17,08 personnes.

A l'instar des années précédentes, au-delà du changement de statut du Placement Familial, les journées déduites au titre des sorties des jeunes, principalement afin de permettre aux parents d'exercer leur autorité parentale dans le cadre de leurs droits de visite et d'hébergement ordonné par le Juge des Enfants, restent importantes au regard de l'effectif.

Ainsi, le décompte pour l'année 2023 est de **398 journées, soit 6,89 % des journées réalisées.**

## CARACTERISTIQUE DES POPULATIONS ACCUEILLIES

Filles	▶ 8
Garçons	▶ 12

Comme l'an passé, le nombre de filles accompagnées en 2023 est inférieur au nombre de garçons, 40 % de filles et 60 % de garçons.

Comme nous l'évoquions les années précédentes, au regard de la complexité des situations des enfants accueillis très jeunes, leur prise en charge au sein du service s'avère relativement longue. Aussi une nouvelle dynamique dans la rotation des enfants accueillis se profile : le flux des sorties tend à se réduire, impactant ainsi le flux des entrées. Effectivement, l'année 2023 a connu peu d'entrées (2) et peu de sorties (3) d'enfants.

Nous constatons, sur l'effectif des 20 enfants, adolescents accompagnés par le Service de Placement Familial Spécialisé en 2023, que l'ensemble des personnes ont, antérieurement à leur accueil, bénéficié de mesures éducatives diverses.

### La fin des prises en charge

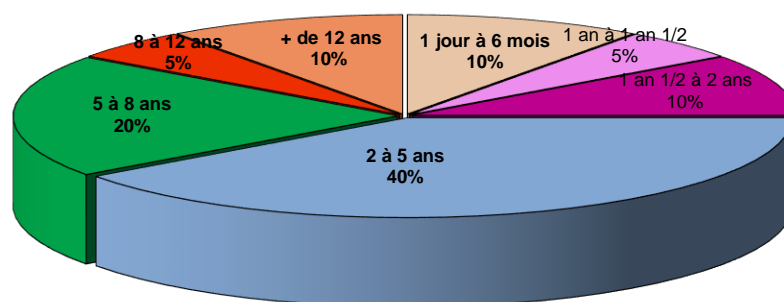
En 2023, trois jeunes ont quitté le service.

Comme constaté l'année passée, cette situation s'explique par le fait que l'évolution du projet de service, recentrée sur l'accueil d'enfants en situation de handicap avec de multiples problématiques, induit des placements à long terme.

### Durée des prises en charge au 31/12/2023

- ▶ La tranche de 1 jour à 6 mois représente 2 personnes, soit 10 % de l'effectif.
- ▶ La tranche de 1 an à 1 an ½ représente 1 personne, soit 5 % de l'effectif.
- ▶ La tranche de 1 an ½ à 2 ans représente 2 personnes, soit 10 % de l'effectif
- ▶ **La tranche la plus représentée est celle de 2 à 5 ans avec 8 personnes, soit 40 % de l'effectif.**
- ▶ La tranche des 5 à 8 ans représente 4 personnes, soit 20 % de l'effectif.
- ▶ La tranche des 8 à 12 ans représente 1 personne, soit 5 % de l'effectif.
- ▶ La tranche des plus de 12 ans représente 2 personnes, soit 10 % de l'effectif.

La durée moyenne des prises en charge s'établit à 5 ans et 1 mois.





## SITUATION DES JEUNES PRIS EN CHARGE

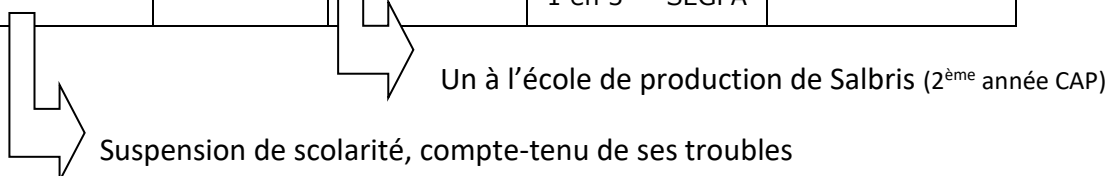
### Situation scolaire et professionnelle

<b>Scolarisation Normale</b>	Maternelle	
	Primaire	1
	Collège	2
	Lycée et enseignement supérieur	1
	Apprentissage	1
	<b>TOTAL</b>	<b>5</b>
<b>Scolarisation Spécialisée Education Nationale</b>	EREA SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)	2
	ULIS Ecole	
	ULIS Collège (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), Lycée professionnel	1
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>
	<b>Orientation MDPH</b>	<b>(Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)</b>
D.A.M.E. (Mareuil sur Cher)		1
D.A.M.E. (Les Grouets)		2
D.A.M.E. (Crouy sur Cosson))		2
D.A.M.E. (Herbault)		2
D.A.M.E. (Romorantin)		1
D.A.M.E. (Naveil)		1
I.M.E (Mortagne au Perche)		1
D.I.T.E.P. (Cerçay)		1
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>
<b>Autres situations</b>	Moins de 3 ans	
	Déscolarisé	1
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

20

## Répartition

CE1 Avec AESH	Dispositif ULIS	IME	DITEP DAME	Collège	Lycée professionnel (1 <sup>ère</sup> année CAP)
1	1	11	3	1 en 5 <sup>ème</sup> 2 en 3 <sup>ème</sup> 1 en 3 <sup>ème</sup> SEGPA	1



18 enfants sur 20 accueillis au Service de Placement Familial Spécialisé en 2023 ont une notification MDPH. A ce titre, ils bénéficient d'aménagements spécifiques visant au maintien de la scolarité ou d'orientations vers des établissements médicaux sociaux.

Bien que des nouvelles dispositions gouvernementales DITEP et DAME amènent à favoriser autant que possible les inclusions des enfants en situation de handicap, sur les 20 enfants accueillis au sein du service, seuls 9 enfants bénéficient d'une scolarité tout ou partie en milieu ordinaire.

Pour autant, l'un des jeunes accueilli sur le dispositif ULIS à la rentrée de septembre s'est vu déscolariser dès le deuxième jour du fait de son incapacité à s'adapter à un nouvel environnement et à un nouveau collectif.

En effet, la symptomatologie et les troubles majeurs que ces jeunes présentent limitent les possibilités inclusives, voire les rendent impossibles. Aussi, sur les 20 jeunes accueillis, 11 d'entre eux fréquentent un IME et 2 un DITEP.

En fin d'année 2023, 3 jeunes proches de la majorité fréquentant ces dispositifs (2 pour le DAME et 1 pour le DITEP) présentaient une telle agitation que les établissements ont alerté sur la pérennité de leur accueil.

La scolarité décousue de nombreux jeunes accueillis au PFS vient faire peser chez les assistants familiaux une prise en charge quotidienne hebdomadaire. Nous constatons que le manque de relais institutionnel auprès de l'éducation nationale ou des établissements médicaux sociaux, altère dans le temps la prise en charge des jeunes accueillis au PFS. A terme, ce contexte sera fortement préjudiciable au développement de ces jeunes mais aussi au bon fonctionnement du service qui ne peut à lui seul suppléer cette défaillance du système éducatif et médico éducatif.

## **Situation et prises en charge psychologiques, psychiatriques, thérapeutiques**

Effectif 2023	Suivi psychiatre	Traitement	Suivi psychologue	Suivi psychomotricien	Suivi orthoph.	Suivi Clocheville
<b>20</b>	<b>17</b>	<b>17</b>		<b>10</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
	Dont : 1 en libéral 5 psychiatre PFS 5 en IME 6 au CMP		Dont : 3 en libéral 1 en DITEP 9 en IME 3 hôpital de jour 1 au SESSAD 8 au service	Dont : 7 en libéral 3 en établissement	2 suivis libéraux	Dont : 2 en suivi génétique 1 en suivi épilepsie 4 en suivi CRA



En suivi complémentaire, tous ont un suivi en place

Sur l'année 2023, sur les 20 enfants accueillis au Service de Placement Familial Spécialisé, 17 ont bénéficié de suivis à des niveaux différents.

Le nombre de jeunes suivis par un médecin psychiatre reste stable et concerne 17 jeunes sur les 20 accueillis.

Par répercussions et pour répondre à leurs troubles psychiques, 17 enfants sur les 20 accueillis bénéficient d'un traitement important.

Par ailleurs, il convient de noter que 5 jeunes ont connu des périodes d'hospitalisation en 2023 en pédopsychiatrie pour certains sur plusieurs séjours.

Ces hospitalisations ont toutes fait suite à des crises d'agitation et de violence ayant donné lieu à des dégâts matériels importants et/ou des atteintes physiques sur les professionnels amenés à les accompagner.

La carence de réponse en termes de soins et d'hospitalisations sur le département impacte directement les prises en charge des jeunes accueillis au PFS.

En effet, les hospitalisations sont de très courte durée et ne permettent pas de stabiliser le traitement des jeunes qui sont aux prises avec leurs angoisses et débordements pulsionnels, qu'il devient très difficile de contenir en milieu familial.

L'appui du médecin psychiatre au sein de l'équipe s'avère, pour ces raisons, indispensable. Il permet de coordonner les soins et participe activement à l'expertise des situations et à la stabilisation des troubles psychiques.

## **Situation parentale des jeunes confiés**

La majorité des enfants, adolescents et jeunes majeurs du Placement Familial Spécialisé a ses parents qui résident dans le département. Cependant, 2 pères et 1 mère vivent hors département.

En 2023, les différentes typologies familiales dont sont issus les jeunes accueillis se déclinent ainsi :

<b>SITUATION PARENTALE</b>	
<b>En couple</b>	4 enfants
<b>Divorcée/séparée</b>	11 enfants
<b>Un seul parent</b>	3 enfants
<b>Sans parent / Famille élargie</b>	1 enfant
<b>Délégation Autorité Parentale</b>	1 enfant
<b>Total</b>	<b>20 enfants</b>

Sur les 11 familles divorcées ou séparées, 9 familles sont recomposées (toutes sont recomposées pour la mère).

Pour 3 enfants, la mère est décédée pour l'un, le père est décédé pour les deux autres.

Pour un enfant, dont la mère est décédée et que le père n'a pas reconnu, il a été nommé un conseil de famille. C'est l'arrière-grand-père qui est désigné tuteur.

Un autre enfant est concerné par une délégation de l'autorité parentale à l'ASE.

## **ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS**

<b>Nord Loire</b>	<b>5</b>
<b>Blois</b>	<b>9</b>
<b>Sud Loire</b>	<b>6</b>
<b>Hors département</b>	<b>0</b>

La très grande majorité des enfants accompagnés par le Placement Familial Spécialisé à l'un ou les deux parents qui résident en Loir-et-Cher.

---

**POUR L'ANNEE 2023 CHAQUE MOIS, LE PFS A ACCOMPAGNE 21 VISITES MEDIATISEES CONCERNANT 13 ENFANTS**

**Cela représente 216 visites médiatisées sur l'année 2023**

1 visite mensuelle	6 enfants	60 médiatisées par an
2 visites mensuelles	4 enfants	80 visites médiatisées par an
3 visites mensuelles	1 enfant	30 visites médiatisées par an
4 visites mensuelles	1 enfant	40 visites médiatisées par an
6 visites annuelles	1 enfant	6 visites médiatisées par an

En 2023, les visites médiatisées ont augmenté par rapport à l'année précédente, car comme l'année passée il y a eu pour certains enfants une augmentation des droits ouverts aux parents.

Il convient de noter qu'à ces visites médiatisées **viennent s'ajouter des visites encadrées**, où la présence d'un professionnel, voire de plusieurs, est demandée pour faire tiers. **Celles-ci s'élèvent à 108**, en partie due par l'arrêt de certains hébergements chez les parents, au profit de visites encadrées.

**Ce qui représente au final sur l'année 324 visites.**

---

# ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE.

## **ACTUALITES DU PFS DURANT L'ANNEE 2023**

L'activité 2023 du PFS se caractérise par sa densité. La nature de la mission du PFS induit, de fait, le besoin d'une organisation toujours réajustable et génère de l'activité. Mais cette année a été particulièrement intense, en lien avec l'expression accrue du mal-être de certains enfants et à la majoration de leurs troubles. Les tensions qui en découlent sollicitent sans cesse le dispositif d'accueil du service, dont la solidité et la souplesse sont rudement mises à l'épreuve. Pour contenir cette vague, le PFS a conforté son fonctionnement sur ses points d'appui : la dynamique d'équipe et l'accueil. Pour ce deuxième point, l'équipe a encore développé son travail autour de la parentalité.

### **La dynamique d'équipe**

L'implication et l'envie de l'équipe sont toujours des moteurs puissants pour répondre à ce défi, mais d'autres ressources sont nécessaires pour y parvenir. La dynamique du service s'est appuyée sur les axes suivants :

- **Le travail collectif :**

Des journées thématiques trimestrielles ont réuni l'ensemble de l'équipe, (assistants familiaux, éducatrices, psychologue, psychiatre...) afin de partager des connaissances et des expériences. Ces temps de travail facilitent la prise en compte par les différents professionnels du PFS de la spécificité de chaque poste, ses atouts et ses contraintes. En effet, le travail d'équipe ne se décrète pas et doit sans cesse être interrogé. Une journée a été consacrée à ce sujet.

La seconde a été consacrée à la santé et au suivi médical des enfants. Les échanges ont été enrichis par la présence du médecin psychiatre de l'équipe. Le parcours de soin, la prise de médicaments, la sécurisation de leur transports... ont alimenté la réflexion. Enfin, le sujet du handicap a conclu la dernière réunion. Un apport théorique a été proposé à l'ensemble de l'équipe par la présence de deux professionnelles de la clinique de Saumery, suivi par des échanges d'expériences.

Le travail d'équipe se traduit aussi traditionnellement au PFS par la réalisation d'un temps de partage de l'équipe éducative avec un groupe d'enfants, sous forme de mini camps ou d'ateliers. Cette année, les éducatrices et la psychologue du PFS ont organisé, durant trois jours un atelier « Musique ». Après trois années portées par la thématique du cirque, l'équipe a choisi d'explorer un nouvel univers avec un groupe d'enfants en situation de handicap. Un musicien pédagogue a animé des sessions de découverte de l'instrument, du son, de l'écoute... dans une ambiance très apaisante et conviviale. Un petit spectacle à clos l'atelier.

---

- Le partenariat :

Plus que jamais, le développement du partenariat du PFS avec les différents acteurs du champ du soin, du social et du médico-social est d'actualité. La représentation de l'accueil de l'équipe du PFS inclut la construction de relations solides et pérennes avec les partenaires, pour répondre aux besoins immédiats de la prise en charge des enfants mais aussi de leur avenir. Dans ce cadre, des rencontres entre le PFS et des partenaires ont été réalisées durant l'année.

Rencontre avec le service d'accueil adulte du CD 41. Le profil des enfants accueillis par le PFS est variable. L'évolution de leur trouble et de leur handicap également. Les perspectives de sortie à la majorité sont souvent réduites à des orientations vers des foyers pour adultes, voire des retours en famille. Afin de répondre au plus près aux besoins de certains jeunes, l'équipe du PFS a engagé un travail de partenariat avec le service du CD 41, avec le projet d'orienter des jeunes majeurs vers ce service si la réponse à leurs besoins n'est pas collective, mais davantage centrée sur l'accueil familial.

Rencontre avec « l'unité 5 » de Romorantin, structure rattachée à l'hôpital. Elle accueille de jeunes adultes en situation de handicap, autour d'un projet axé sur l'inclusivité. De petite taille, ce lieu complète les possibilités d'orientations des jeunes majeurs sortants du PFS.

Rencontre avec l'équipe de la clinique de Saumery. Divers temps d'échanges ont eu lieu durant l'année avec l'objectif d'une connaissance accrue des missions et des moyens de chaque structure. La finalité est de construire des passerelles entre le soin et la protection de l'enfance.

Le développement d'un nouveau poste éducatif. Lors de la création du PFS, un poste dédié à l'emploi d'une TISF avait été envisagé. Au cours des années suivantes, les constats des besoins liés à la prise en charge des enfants (au-delà d'une référence médicale), ont évolué vers un poste qui ne serait pas dédié qu'au quotidien, mais plutôt à une réponse polyvalente et à un soutien transversal des professionnels. Depuis octobre 2023, une monitrice éducatrice intervient donc ponctuellement ou de façon pérenne auprès de certains enfants accueillis par le service, en lien avec leur projet. Cette professionnelle effectue des accompagnements (soins, loisirs...), accueille parfois des enfants dans les locaux du PFS le temps d'un atelier, réalise des rencontres parents/enfants, accompagne des assistants familiaux pour des démarches de soins complexes, etc.

Le périmètre de ce poste n'est pas encore totalement circonscrit, mais il apporte d'ores et déjà un véritable appui à l'équipe, aux familles d'accueil et répond pertinemment aux besoins des personnes accueillies.

- Le travail sur la parentalité :

L'activité 2023 du PFS s'est inscrite dans la poursuite des pratiques de l'équipe autour de la parentalité. L'équipe du PFS est en effet particulièrement vigilante à la qualité de l'accompagnement des parents des enfants accueillis, ce que l'évaluation externe a confirmé. Si l'ordonnance du juge désigne les fragilités parentales qui ont amené la justice à préserver les enfants d'une situation de danger, la potentialité des parents à évoluer est toujours prise en compte et travaillée par l'équipe. Les professionnels du PFS

---

proposent aux parents de coconstruire l'accueil de leur enfant et ainsi leur donner la possibilité de prendre place dans ce dispositif. Aujourd'hui, ils sont toujours reçus par l'équipe pour une prise en compte de leur attente. Puis, le DIPC définit, en partie, le travail à mener avec eux. Elle est réévaluée lors de l'ajustement du projet de l'enfant, au cours du placement. Cette pratique permet à des situations de conflits d'évoluer favorablement vers une meilleure coopération. Celle-ci se construit à partir de l'inclusion des parents aux décisions et par un accès aux lieux reconnus de la fonction parentale. Ainsi, les parents sont fréquemment associés aux réunions scolaires, aux rendez-vous médicaux, etc.

Autre exemple :

Les temps de rencontres parents/enfants sont élaborés par l'équipe selon le besoin de l'enfant, mais aussi en tenant compte des souhaits et des compétences parentales. Pour amener une mère de famille à dépasser la colère qui l'animait lors des visites avec sa fille, l'équipe lui a proposé de répertorier les moyens de s'apaiser en présence de sa fille. Elle a évoqué le plaisir que lui procurait le chant. Un projet « Karaoké » s'est progressivement construit. Il s'est finalisé par une séance de chants mère/fille qui a beaucoup compté dans l'évolution des liens de la mère de famille avec l'équipe du PFS.

## **AUTRES POINTS FORTS DE L'ANNEE 2023**

L'évolution des pratiques de l'équipe est en corrélation avec le projet d'un service spécialisé. L'écriture engagée du nouveau projet de service permettra à terme un ajustement entre les projections de l'équipe sur ses pratiques et la réalité. En effet, les six années d'existence du PFS ont amené l'équipe à cheminer dans ses représentations de l'accueil d'un enfant en situation de handicap et les réponses à y apporter.

L'année 2023 a été également marquée par l'exercice obligatoire de l'évaluation externe. Un cabinet est venu à la rencontre de l'équipe du PFS et des enfants accueillis afin d'évaluer la qualité de ses prestations, au regard de sa mission. Les résultats ont encouragé l'équipe à poursuivre son travail avec la même exigence et la même implication.

La question du recrutement des assistants familiaux est toujours cruciale. L'embauche de quatre assistants familiaux en 2023 ne parvient pas encore à répondre aux besoins du service. Les perspectives 2024 et 2025 laissent entrevoir le départ de nombreux assistants familiaux à la retraite. Les pratiques et l'accompagnement de l'équipe du PFS représentent un attrait significatif pour certains assistants familiaux. Elles doivent toutefois être mises en valeur par une voie de communication complémentaire au « bouche à oreille ». Le PFS a ainsi bénéficié à deux reprises d'articles dans la presse locale. L'un des articles était consacré aux assistants familiaux, particularisme d'un métier essentiellement féminin (3 hommes et 17 femmes dans l'effectif du PFS).



---

## **Les droits de visite au service en 2023**

L'organisation des visites médiatisées s'appuie sur les décisions du Magistrat pour enfants et l'ordonnance judiciaire qui en découle.

Les visites médiatisées au service de Placement Familial Spécialisé concernent 15 enfants sur 20, ce qui représente plus de la moitié de l'effectif des enfants accueillis. Cela se justifie par le fait que les jeunes accompagnés par le service présentent des déficiences majeures et des troubles associés, rendant les temps de visite complexes. Leur agitation peut en effet être difficile à contenir par les parents qui sont pour beaucoup d'entre eux démunis.

La présence de l'équipe éducative, de la psychologue et du chef de service peut s'avérer indispensable pour soutenir les parents qui, pour certains, manquent de ressources du fait de leur déficience ou troubles psychiques.

Les visites médiatisées nécessitent de plus en plus la présence de deux professionnels. En effet, les parents des enfants accueillis au PFS sont en majorité très démunis au niveau cognitif et psychoaffectif. Ils manquent de ressources pour amorcer et faire vivre le temps de visite et la relation. La présence de deux professionnels a une fonction support : il s'agit d'opérer un véritable partage de la relation parent-enfant. L'un porte le parent, l'autre l'enfant.

Force est de constater que cela mobilise beaucoup de temps et d'énergie, mais cela amène à des résultats surprenants, ouvre à des possibles dans la relation, dans un contexte forcément créé artificiellement, mais qui apportent aux parents et à l'enfant une parenthèse où chacun se nourrit du lien à l'autre.

---

## **L'ATELIER MUSIQUE DU PFS**

Cet atelier s'est déroulé du 23 au 25 mai 2023 avec six enfants du service de Placement Familial Spécialisé, âgés de 8 à 17 ans. Trois éducatrices encadraient cet atelier avec Jean-Michel Tejero, musicien intervenant régulièrement dans les structures médico-sociales et de soins. Pour présenter son projet, Jean-Michel Tejero écrit en préambule que l'art musical « *a le pouvoir d'entraîner les hommes vers la beauté, qu'il provoque des effets relationnels entre les hommes et qu'il apaise les âmes [...] La musique dispose donc, naturellement, d'un potentiel socialisant, curatif, instructif, dans le sens qu'elle implique et agit sur les hommes* ».

Cet atelier visait à permettre une découverte du langage musical pour créer des espaces de relation et de partage, ainsi qu'à développer l'expression des émotions, l'accès à l'imaginaire et au langage. Il donnait également l'occasion de socialisation avec ses pairs.

En effet, là où s'arrêtent les mots, la musique permet de communiquer et de s'exprimer. Par son langage universel, elle permet de développer des interactions et offre un support favorisant la communication.

Les séances se déroulaient sur des demi-journées de façon collective et s'articulaient autour d'instruments de musique facilement accessibles : guitare, ukulélé, balafon, cloches, bâton de pluie,alebasse, claves, tambourin, tuyau sonore, djembés, grelots sur manches, maracas...

L'objectif premier était de créer un moment convivial en instaurant une relation d'échange et de confiance par la musique. Dans ce cadre-là, la musique était utilisée comme moyen pour développer l'expression personnelle et la créativité. Les spécificités du handicap de chaque enfant ont été prises en compte. L'expérimentation et la sensorialité étaient au cœur des ateliers : découvrir le monde sonore, ressentir le son, faire le lien entre les sons et ses sensations, explorer et produire des sons, développer la concentration, partager et échanger avec les autres, s'exprimer, ressentir du plaisir, ressentir la musique, favoriser une participation active et développer la capacité à s'exprimer.

Cet atelier a été très apprécié des enfants qui en ont parlé pendant plusieurs mois après et ont chantonné des refrains appris lors de ces journées. Il a permis de réunir des enfants qui ne se connaissaient pas et n'avaient pas de liens entre eux durant l'année. Ils ont pu exprimer leur envie de réitérer cette expérience.

A la fin de l'atelier, une petite représentation a été organisée auprès d'un public composé des assistantes familiales du service et de l'équipe du PFS. L'intervenant a mis à contribution la secrétaire pour jouer du saxophone, musicienne hors temps de travail. Les enfants ont été surpris, mais ont accueilli avec grand plaisir sa participation au projet collectif.

---

## **LA FONCTION DE PSYCHIATRE AU PFS**

J'exerce au PFS depuis septembre 2019.

Ma fonction était pensée pour un accompagnement auprès des équipes, par un éclairage clinique, psychiatrique lors des réunions de synthèse et pour favoriser le lien avec les partenaires du soin psychique.

Assez rapidement, il a été repéré qu'il était nécessaire de constituer des dossiers médicaux et de sécuriser leur gestion. Cette création a permis également de repenser avec les assistants familiaux leur place dans les accompagnements médicaux. En effet, du fait des pathologies multiples des jeunes accueillis, les soins occupent une place importante et peuvent amener les assistants à gérer de manière solitaire cette dimension, prenant ainsi une responsabilité trop grande auprès des enfants.

Par ailleurs, le Département du Loir-et-Cher est sous-doté en médecins psychiatres et aucune institution (DAME et DITEP) ne bénéficie de la présence de médecin.

Pour la plupart des jeunes concernés, ces consultations réalisées dans le service ont eu un effet positif, apaisant et donc contenant. Ces consultations ont pu prendre des formes variées et adaptées aux besoins des jeunes (lors d'un repas, en présence d'une éducatrice du service, avec un temps de jeu, ouvrant la possibilité de reprise en après-coup direct avec les professionnels du PFS ...).

Il est essentiel de pouvoir poursuivre cette modalité de soins, même si la passation vers les services de soins psychiques, quand elle devient nécessaire, reste complexe.

---

## FOCUS

### QUAND LA MAJORITE DES JEUNES DU PFS DEVIENT LA MAJORATION DES OBSTACLES

#### Quel projet pour la majorité ?

La loi de Taquet vise à sécuriser la sortie des majeurs du dispositif de la protection de l'enfance. Elle fait partie des réponses apportées au constat particulièrement alarmant du devenir des jeunes majeurs, sans ressources. Dans les faits, elle leur permet de bénéficier, dans un cadre contractualisé, de la prolongation du soutien de l'ASE jusqu'à 21 ans.

La question de l'avenir des jeunes accueillis au PFS est très sensible. L'équipe se confronte en effet à une multiplication de situations de jeunes quasi majeurs, pour lesquels aucun projet d'accueil n'est réalisable dans cette temporalité pour débiter leur vie d'adulte.

H. par exemple, est placé chez une assistante familiale du PFS depuis 2018. En situation de handicap, il est scolarisé au sein d'un IME. Son handicap (déficience intellectuelle) est important et ses troubles du comportement (violence, intolérance à la frustration, carence affective) se sont majorés depuis ces deux dernières années. L'IME formule de nombreuses alertes sur l'inadaptation de sa prise en charge et souligne le besoin de soins psychiatriques qu'il ne peut assurer. L'accueil par le PFS est également extrêmement fragilisé par les troubles de H. qui ne permettent pas de l'intégrer au sein du dispositif de relais des Assistants Familiaux.

H. sera majeur dans 6 mois et son projet ne parvient pas à se construire. Son accueil doit se poursuivre dans une structure pour adultes en situation de handicap, mais le projet est contrarié par l'absence totale d'offre sur le territoire. Par ailleurs, les listes d'attente des différentes structures sont très longues.

La situation de H. est actuellement extrêmement préoccupante à plusieurs niveaux : tout d'abord, le constat par les professionnels de l'inadaptation de sa prise en charge est unanime. Le risque d'une rupture de parcours est même particulièrement fort. Ensuite, la perspective d'accueil à l'orée de sa majorité est nulle. Les différents G.O.S qui ont été réalisés à la M.D.P.H. n'ont pas permis d'ouvrir de nouvelles possibilités. Sa quasi-majorité accentue même l'insécurité du jeune homme et intensifie ses troubles. Pour leur part, les professionnels sont très démunis et manifestent beaucoup de désarroi.

La situation de H. n'est pas isolée. Deux autres jeunes adultes accueillis par le PFS se trouvent aujourd'hui dans une situation similaire.

L'accompagnement exercé par l'équipe du PFS auprès de ces jeunes est largement impacté par leur confrontation à un vide devenu béant. L'absence de relais des structures d'accueil pour adulte devient un enjeu majeur de l'accueil des enfants accueillis au PFS. Même anticipés un, voire deux ans avant la majorité, les résultats sont quasiment identiques : « pas de place ! » Alors comment les équipes peuvent-elles construire des projets avec les jeunes sans possibilité de les réaliser ? Cette question laisse bien évidemment les professionnels sans réponse et les jeunes dans la plus grande des inquiétudes...

---

## **SORTIR DE L'ISOLEMENT POUR REpondre AUX BESOINS DES ENFANTS**

L'absence de perspective d'avenir pour les jeunes majeurs du PFS est toutefois trop réductrice pour expliquer l'expression de leurs troubles.

Les enfants accueillis par le PFS ont un point commun : ils bénéficient tous d'une notification MDPH. Au-delà de ce constat, leurs profils sont très différents et leurs troubles variables.

La spécificité du PFS est de répondre aux besoins singuliers des enfants qui nécessitent un accompagnement « sur mesure ». Les enfants dont les troubles s'affirment sur le champ psychiatrique sont de plus en plus nombreux et affectent plus particulièrement les adolescents du service. L'expression de leurs troubles est très difficile à accueillir pour les assistants familiaux. Ils sont les premiers observateurs de l'évolution des enfants et « réceptionnent » leurs variations émotionnelles. La violence, les cris, les coups, les dégradations, l'exclusivité dans la relation sont autant de qualificatifs pour décrire les troubles de certains de ces enfants.

L'équipe éducative du PFS accompagne dans sa globalité l'enfant et l'assistant familial. La proximité des éducatrices et des assistants familiaux est une constante pour dépasser « les périodes de crises » et ajuster l'accueil. Ce soutien, très dense, est caractérisé par une mise en mots des ressentis des assistants familiaux, soutenue par une écoute active. Les échanges sont quasiment quotidiens, alternant les rencontres, les appels téléphoniques et les mails. L'implication des éducatrices et de la psychologue dans l'accompagnement des assistants familiaux est également intense par la position de tiers qu'elles occupent. Elles sont en effet très souvent en lien avec l'enfant : elles les rencontrent au service pour des entretiens, pour des rencontres parents/enfants, pour des accompagnements médicaux spécifiques ....

Ce travail d'ajustement de l'accueil de l'enfant chez l'assistant familial par l'équipe éducative ne peut être réduit à sa simple mission. Si l'équipe éducative est garante du projet de l'enfant, l'accompagnement revêt une dimension beaucoup plus large. L'équipe éducative « absorbe », elle aussi, les fortes tensions vécues par les assistants familiaux et se trouve souvent aux prises avec la nécessité de trouver des solutions lorsque la situation de l'enfant chez l'assistant familial est critique.

La qualité de l'accompagnement de l'équipe du PFS n'est pas seulement reconnue par les partenaires, elle l'est aussi par les résultats de l'évaluation externe de juin 2023. Les notes obtenues par le PFS liées « aux questionnements éthiques propre à la personne accompagnée » sont même étoilées, car supérieures à la note maximale. De même, des étoiles lui ont été attribuées pour « l'évaluation des besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne ». Les items relatifs à « l'anticipation par les professionnels de situations de crises ou de ruptures dans l'accompagnement de la personne » et « la coordination avec les partenaires impliqués dans le parcours de la personne » obtiennent aussi la note maximale.

---

Le travail de l'équipe du PFS est donc objectivement reconnu et opérant. Mais des signaux très inquiétants viennent aujourd'hui remettre en cause cet équilibre.

Le premier d'entre eux concerne les troubles des enfants. Comme nous l'avons déjà évoqué, nombreux sont les enfants qui relèvent de soins psychiatriques. Or, le désert médical dans notre département, et plus particulièrement en pédopsychiatrie, semble sans limite. L'équipe ne parvient plus à répondre aux besoins de soins des enfants car les médecins psychiatres du département sont saturés et ne peuvent plus suivre de nouveaux patients. Les structures de soins sont, elles aussi, incapables de répondre aux sollicitations de l'équipe. Elles proposent, au mieux, l'inscription des enfants sur des listes d'attente de plusieurs mois. Dans ce contexte extrêmement tendu, une réponse immédiate n'est jamais possible. L'équipe du PFS doit, dès lors, tenter de répondre à un besoin pour lequel elle n'est pas équipée. La seule présence au PFS d'un médecin psychiatre (durant quelques heures hebdomadaires) ne peut répondre à ce besoin. Son poste est dédié prioritairement au travail d'équipe, le temps d'une réunion. Elle ne peut pallier l'absence de réponse de soins pour les enfants, bien qu'elle s'implique dans les situations extrêmement urgentes et critiques, en proposant quelques consultations. La perspective de son départ à la retraite induit également beaucoup d'inquiétudes, car l'absence de référence médicale au sein du service le fragilisera davantage.

Le second se cristallise autour de l'isolement du PFS face à la complexité de la prise en charge des enfants accueillis. L'expérience et les témoignages d'accueils des enfants adressés au PFS convergent tous vers cette nécessité de partager la prise en charge, pour éviter les ruptures. Pour rappel, le projet du PFS repose sur le principe d'un maillage de l'accueil des enfants, impliquant l'ensemble de l'équipe de professionnels du PFS (Assistants Familiaux, éducatrices, psychologue...). Ce premier stade implique des relais internes au sein du PFS. Chaque assistant familial détient deux agréments et accueille temporairement, par rotation, un deuxième enfant du service. La mise en œuvre de cette organisation a fait ses preuves et permet, en effet, de répondre aux missions d'accueil des enfants en situation complexe. Ce dispositif n'est toutefois efficace que si le nombre d'assistants familiaux est suffisant. Aujourd'hui, les difficultés de recrutements et les départs à la retraite de plusieurs assistants familiaux déstabilisent cette organisation.

Si les relais internes au PFS constituent le socle du projet, ce dernier s'appuie aussi sur les ressources partenariales. Le constat de l'équipe de PFS est aujourd'hui particulièrement alarmant car les différents relais partenariaux ont presque tous disparus :

- les Maisons d'Accueil Temporaires n'accueillent presque plus les enfants du PFS (problématiques des enfants trop complexes, manque de personnels.),
- les organismes de séjours spécialisés réduisent beaucoup le nombre de places, certains annoncent la fermeture de leurs sites,
- les lieux de vie spécialisés sont très rares, très coûteux et sont saturés.

---

Enfin, le troisième constat alarmant porte sur la relation partenariale avec les institutions. L'équipe éducative se heurte en effet à une incapacité des institutions partenaires à prendre le relais, dès lors que la prise en charge d'un enfant au PFS ne répond plus à ses besoins. Ce constat s'adresse en premier lieu au service gardien, c'est-à-dire au Conseil Départemental. Depuis sa création, le PFS est parvenu à accompagner les enfants qui lui ont été confiés en mettant en œuvre toutes ses compétences et ses ressources internes pour remplir ses missions. La capacité créative de l'équipe et son implication ont ainsi permis d'éviter des ruptures de parcours d'enfants, dont les troubles sont particulièrement complexes. Depuis 2018, deux enfants seulement ont été réorientés. Mais aujourd'hui, plusieurs adolescents dont le comportement est très troublé sont maintenus au sein du PFS, malgré les demandes de réorientation de l'équipe. Les réponses apportées par le PFS aux besoins de ces jeunes ne sont en effet plus adaptées. Leur violence les met en danger, ainsi que l'ensemble des professionnels qui les accompagnent.

Au-delà de l'absence de relais des structures du Conseil Départemental, c'est également l'absence de relais des institutions du secteur médico-social et du soin qui fragilisent l'accueil des enfants en situation complexe. Comme nous l'avons déjà évoqué, les carences de soins psychiatriques impactent lourdement la prise en charge des enfants accueillis au PFS. L'équipe du PFS constate également la diminution importante des temps d'accueil par les institutions médico-sociales, en journée et en nuitées. Les assistants familiaux sont ainsi de plus en plus sollicités pour accueillir les enfants durant les journées en semaine, dans un contexte tendu et de besoin de relais...

La désagrégation du maillage de l'accueil des enfants, tant par le manque de ressources internes que partenariales, induit un épuisement des professionnels.

En premier lieu, ce sont les assistants familiaux qui traduisent cette lassitude par des demandes de soutien quasi quotidiennes. Depuis quelques mois, l'équipe éducative manifeste de plus en plus sa difficulté à accompagner « l'ascenseur émotionnel » des assistants familiaux, dans ce contexte d'isolement particulièrement préjudiciable à la qualité de l'accompagnement des enfants.

# ÉTAT DES RESSOURCES HUMAINES

## ■ CHIFFRES PERSONNEL

### 1) Assistants Familiaux

<b>EFFECTIF au 1er janvier 2023</b>	<b>19</b>
<b>Recrutement :</b>	<b>4</b>
<b>Départ :</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

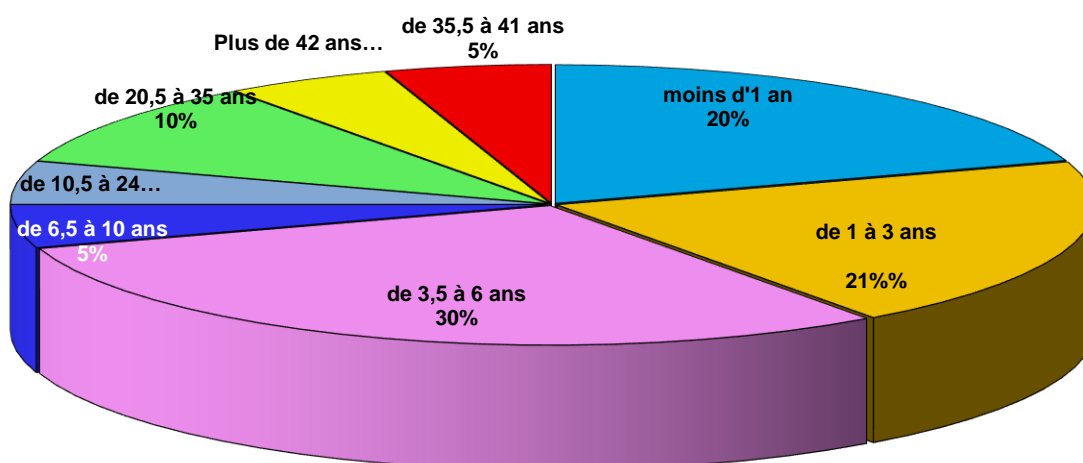
### 2) Personnels

	ETP	
DIRECTION	0.33	12 salariés 6,85ETP
CHEF DE SERVICE	1.00	
SECRETARIAT	0.70	
TRAVAILLEURS SOCIAUX	4.00	
PSYCHOLOGUE	0.50	
PSYCHIATRE	Intervenante extérieur	
SERVICES GENERAUX	0.32	
ASSISTANTS FAMILIAUX	20.000	20 salariés ETP



## Années de présence de AF au 31 décembre 2023

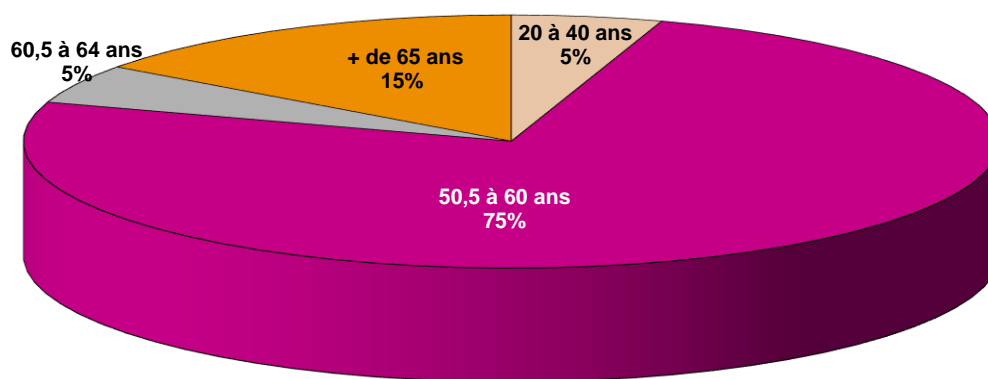
moins d'1 an	4
de 1 à 3 ans	4
de 3,5 à 6 ans	6
de 6,5 à 10 ans	1
de 10,5 à 24 ans	1
de 20,5 à 35 ans	2
de 35,5 à 41 ans	1
+ de 42 ans	1
	20



Face à un recrutement de plus en plus difficile de par les troubles des enfants accueillis, et par la pénurie d'assistants familiaux, le PFS a recruté quatre assistants familiaux au cours de l'année 2023.

## Tranches d'âge des AF au 31 décembre 2023

20 à 40 ans	1
40,5 à 50 ans	0
50,5 à 60 ans	15
60,5 à 64 ans	1
+ de 65 ans	3
	20



La moyenne d'âge des assistants familiaux du PFS est, pour 75 % de l'effectif, comprise entre 50 ans ½ et 60 ans.

Ce constat est préoccupant car il souligne le vieillissement des salariés et questionne l'avenir de cette profession. Les départs à la retraite des assistants familiaux seront plus nombreux dans les années à venir. La continuité de l'accueil des enfants est fondamentale pour répondre à leurs besoins. Le manque d'assistants familiaux amènera inévitablement à des situations de rupture de leur prise en charge.

Recruter et fidéliser à long terme les assistants familiaux représente un axe majeur du fonctionnement de ce service.

---

## ■ FORMATIONS SUIVIES

Plusieurs professionnels du Placement Familial Spécialisé ont suivi en 2023 différentes formules leur permettant, tout au long de leur vie, de se former pour développer de nouvelles compétences ou anticiper l'évolution de leur emploi.

### **DES SALARIES SE SONT INSCRITS DANS LES FORMATIONS SUIVANTES :**

- Analyse des pratiques des assistants familiaux : Mme PLACE, psychologue, Blois (41000)
- Module « Nemo Equipe » : TROIZAIRE
- « Accompagner à la préparation de l'évaluation HAS » : PLURIEL FORMATION CONSEIL
- « Gestion de crise, violence, agressivité et contenance physique » : LABEL FORMATION
- 31èmes journées nationales d'études de l'ANPF à Lille : « Regarder la Petite Enfance en Accueil Familial (deux éducatrices et une assistante familiale y ont participé) les 2, 3 et 4 octobre 2023.

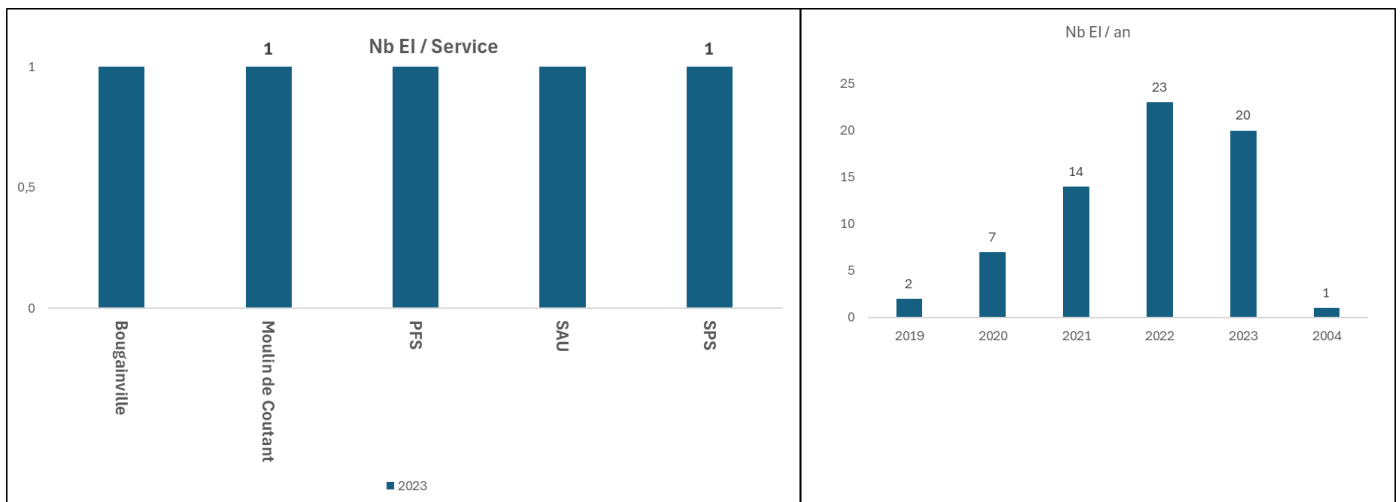
# ÉTAT DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

L'équipe du service de Placement Familial Spécialisé a transmis trois événements indésirables durant l'année 2023. Ils concernent trois adolescents, dont les troubles sont très importants.

Deux événements indésirables relatent des faits de violences sur une tierce personne, la troisième une situation de crise importante ayant entraîné des dégradations dans l'habitat de l'assistante familiale. Ces événements indésirables constituent des indicateurs d'une évolution des troubles des enfants accueillis au PFS. L'équipe constate en effet une majoration des troubles des enfants accueillis, avec une dimension psychiatrique.

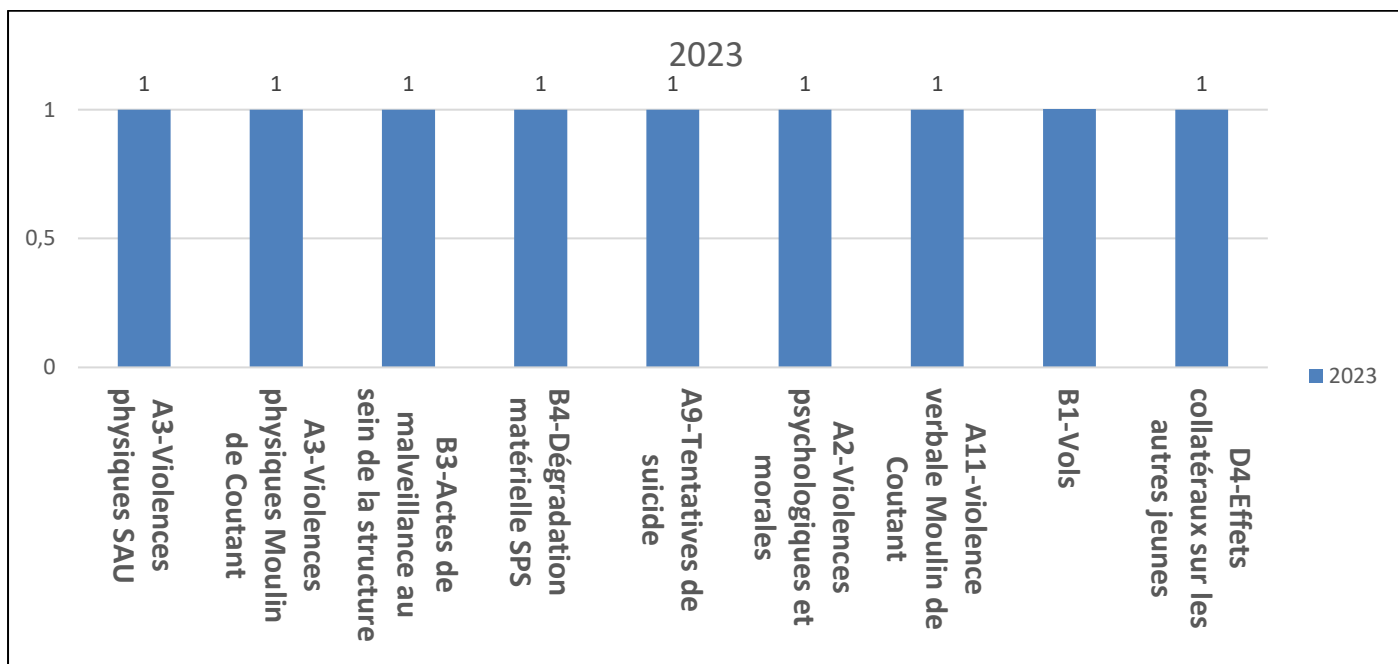
Leur accueil par un assistant familial est de plus en plus interrogé par l'équipe, au regard des effets indirects qu'ils induisent : ces jeunes supportent difficilement les changements et les relais. Les transitions provoquent souvent de fortes angoisses. Dès lors, les temps de répit pour l'assistant familial deviennent très difficiles à organiser, car le risque de déclencher une crise est fort. Leur accueil bénéficie de moins en moins du dispositif de relais du PFS et vient ainsi « gripper » le fonctionnement de base du service. Les conséquences sont rapidement repérables : isolement et épuisement de l'assistant familial, en lien avec le besoin d'exclusivité du jeune, difficulté de l'équipe éducative à accompagner le jeune sans perspectives de soins pérennes.

**GRAPH 1 : Nb événements indésirables par services par an**



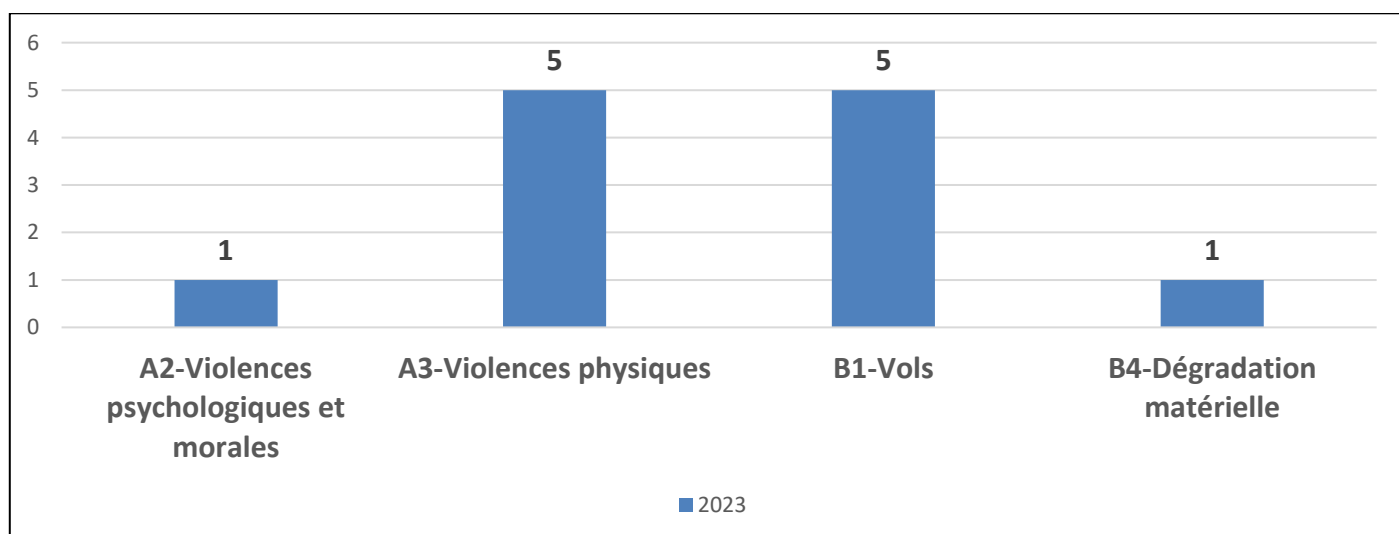
## GRAPH 2 : Nb risques

Nb de risques identifiés à l'issue de l'analyse faite en CODIR avec la grille d'analyse des EI.  
L'analyse d'une fiche d'EI peut donner lieu à l'identification de plusieurs risques

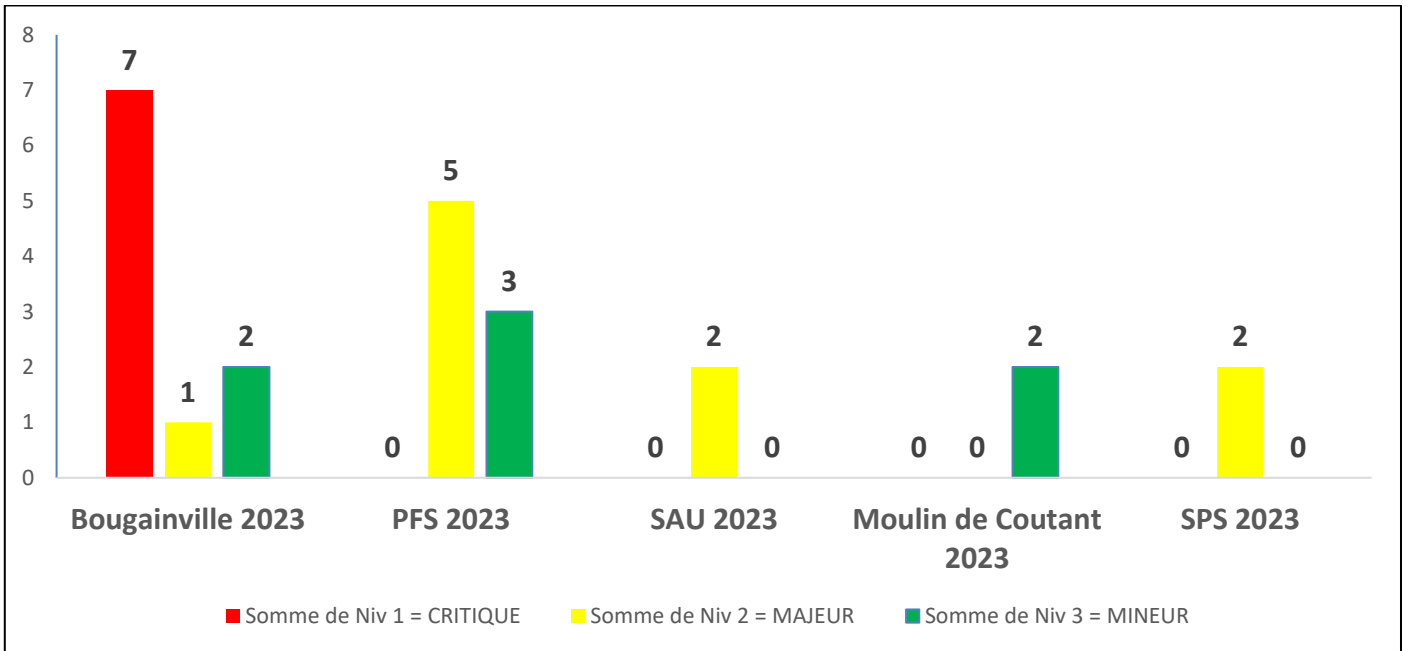


## GRAPH 3 : Exposition aux risques des salariés

Nb de fois où 1 ou plusieurs salariés ont été exposés à 1 ou plusieurs risques consécutivement à la survenue d'un EI



**GRAPH 4 : Répartition des risques par niveau de criticité**



---

## BILAN CVS : SUJETS TRAITÉS

Voici une présentation des sujets élaborés lors des réunions de CVS de l'année 2023 :

### **Mercredi 18 janvier 2023 au PFS**

- 1) Prise de connaissance de l'instance, élection du président et vice-président, validation ensemble le règlement intérieur du CVS.
- 2) Explication concernant les modalités de fonctionnement d'un CVS.
- 3) Echange sur des sujets de préoccupation collective.

### **Mercredi 5 avril 2023 au Foyer Bougainville**

- 1) Les budgets alloués pour les jeunes sur les services du Ceaps : alimentation, vêture, etc.
- 2) L'entretien et rénovation des locaux du foyer de Bougainville.
- 3) Les sanctions éducatives. Comment sont-elles utilisées sur les services ?
- 4) Les activités et loisirs collectifs au sein des services du Ceaps.
- 5) Présentation du règlement de fonctionnement actualisé au Foyer de Bougainville.
- 6) Présentation de la procédure associative sur le recueil des réclamations et plaintes.

### **Mercredi 5 juillet 2023 au Moulin de Coutant**

- 1) Informations diverses de M. Farah suite aux sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/04/2023 : alimentation, rénovation des locaux de Bougainville, etc.
- 2) Information des représentants des jeunes et des professionnels sur des sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/04/2023 : organisation des budgets sur les établissements, sanctions éducatives abordées en réunion de jeunes,
- 3) Comment être aidé par les services de soin ou autre service (psychologue par exemple) à la sortie de l'ACESM.
- 4) Comment peut-on nous préparer à quitter l'ACESM en étant autonome et serein ?
- 5) Liste des idées pour mieux se connaître.
- 6) Informations diverses sur la vie de l'institution.
- 7) Présentation des derniers règlements de fonctionnement actualisés.

### **Mercredi 4 octobre 2023 au SAU**

- 1) Informations diverses de M. Farah suite aux sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/07/2023 (alimentations, etc) et sur les questions liées aux demandes d'achats de matériels d'investissements.
- 2) Les types de sanctions : restitution des réflexions lors des réunions de jeunes.  
« Est-ce qu'une autre sanction est possible que celle de prélever l'argent de poche ? »
- 3) Viande Hallal : « Pourquoi les jeunes qui ne mangent que Hallal ne peuvent-ils pas avoir de la viande ? »
- 4) Quelles sont les autorisations pour avoir une cigarette électronique et est-ce les mêmes règles pour des cigarettes électroniques sans nicotine ?
- 5) Liste des idées pour mieux se connaître (report du précédent CVS).
- 6) Informations diverses sur la vie de l'institution : situation à Bougainville, évaluation externe, etc.
- 7) Inviter des amis dans les établissements lors de soirées encadrées par les éducateurs.

# PROSPECTIVES

## PROPOSITION D'ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR L'ANNÉE À VENIR

### Tableau de l'évaluation continue

N°	Actions d'amélioration	Échéances		Etat
97	Harmoniser les pratiques et définir un protocole pour l'information des personnes accompagnées avant les audiences	2024	Cette démarche est encore en cours de réflexion et devrait se réaliser courant 2023.	En cours 2024
123	Organiser une journée thématique autour de la bientraitance.	2023/2024	Un groupe de travail inter-service porté par l'association a été mis en place et est en cours de travail sur l'élaboration d'une charte.	En cours
127	Définir la notion de bientraitance et poser les principes à appliquer			
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment le logiciel du dossier de l'usager (NEMO). ainsi que les investissements en matériel (étouffer et renouveler le parc informatique). Mettre en application le RGPD (en cours).	2024	Une formation relative à l'utilisation du logiciel NEMO a été réalisé courant mai 2023 et sera poursuivie en 2024.	En cours
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'usager NEMO, par des actions de formation.	2026		
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	Une actualisation est en cours.	En cours
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2024	Le travail de communication et de réflexion s'engage notamment dans le cadre des CVS.	En cours



N°	Actions d'amélioration	Échéances		Etat
158	Déployer des actions d'information, de communications relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'usager (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2025	Un classeur d'information sur les bonnes pratiques et la bonne utilisation des outils de la Loi 2002-2 est à la disposition des professionnels. Un travail d'équipe concernant leur utilisation est en cours. Le PAQ élaboré	En cours
172	Formaliser une procédure de détection et signalement des cas de maltraitance (point à intégrer au projet de service)	2024	Cette procédure sera finalisée à l'issue de la rédaction du projet de service.	En cours
175	Préciser les notions de plaintes et réclamations à l'échelle du service et le circuit de traitement (projet de service)	2024/2025	Ce travail est réalisé au sujet des plaintes et réclamation. Il est en cours de réalisation par l'association sur la procédure circulation du médicament,	En cours
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités (cibler la réflexion sur la problématique de sauvegarde / plan de reprise des données informatiques, formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise).	2025		A FAIRE
	Mieux encadrer le droit à l'image de la personne accompagnée.	2023	un nouveau document a été créé par l'ACESM. Il est adapté à la nécessité de contractualiser chaque événement. Il sera révisé et signé par les personnes chaque acte ou/et chaque année.	Fait